

N° 222 - Nouvelles d'extension de la commune devant intervenir rapidement (projet de Z.A.C de 1100
d'un architecte logements) la construction d'un bâtiment à usage de mairie, bureau de poste
est à envisager. Le conseil municipal décide de confier l'étude du projet à l'architecte

Vu et approuvé
par M. le Maire, M. le
1er adjoint et M. le
conseiller à l'urbanisme

MARCONNET Jean architecte, 8 Rue de la Mairie 57000